



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 juillet 2010
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1-1

**BILAN DE LA CONCERTATION DE LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri COHEN Jacques FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	GIL Danielle VALETTE François-Régis RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis GUTH Catherine MANDEMENT André	PARDILLOS José SUAUD Thierry DADOU Gilles (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond MIRC Stéphane	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
MIGUEL Henri	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BEYNEY Georges, représenté par M. RAYNAL
CHARLES Danielle, représentée par Mme BELAUBRE
CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN
DESCLAUX Edmond, représenté par M. GERMAIN
GARRIC Amapola, représentée par M. BRISSONNET
MATEOS Henri, représenté par M. BENYAHIA
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SYLVESTRE Arlette, représentée par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis

FEDOU Maxime
FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GEIL-GOMEZ Sabine
LANGÉ Régine
MARCIEL Alexandre

REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
DUFOUR Claude
CASSETA Jean-Baptiste

FERRE Christian
BERAIL Bernard
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine

BOURG Jean-Claude
FRANCES Michel
ORTEGA Catherine

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 49	Votants : 57
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 57

Par délibération du 12 septembre 2005, le SMEAT a prescrit la révision de son Schéma directeur pour le transformer en Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ; par la même délibération, il a fixé les modalités de la concertation publique tout au long de l'élaboration du SCoT, certaines de ces modalités ayant été complétées par délibération du 26 mars 2007.

Le bilan de cette concertation, joint au présent rapport, récapitule les actions de concertation effectuées au titre de ces délibérations, les observations et questions recueillies pendant la période de concertation, ainsi que la manière dont celles-ci ont pu être prises en compte ou faire l'objet de débats par le SMEAT.

Il est donc proposé, préalablement à l'arrêt du projet de SCoT, d'approuver le bilan de la concertation, ci-joint.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 300-2 et R 122-9 ;

délibère et décide

Article premier :

D'approuver le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Grande agglomération toulousaine, joint en annexe.

Article 2 :

De notifier la présente délibération aux communes du périmètre du SCoT et aux membres du SMEAT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 juillet 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN